



Tva sur facture adressé par une SCi

Par **flomaud**, le **27/11/2014** à **15:12**

J'ai signé un bail avec une SCi

Lors de mon décompte de l'état des lieux de sortie, on m'impute sur le remboursement de mon dépôt de garantie des frais liés à la remise en état justifiées par des factures établies, soit à l'ordre de la SCi, soit au nom du propriétaire.

Le taux de TVA est donc différent soit 20 % pour la SCi soit 10 % pour le propriétaire

J'ai contesté ce décompte sur la forme à savoir que les factures devaient toutes être établies à l'ordre de la SCi

Suis je dans mon droit ?

Merci pour votre aide.

Cordialement